



Commission scolaire des Patriotes

Service du secrétariat général
et des communications

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS, séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 février 2016, au 1216 rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville, à laquelle sont présents les commissaires suivants : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

MÉMOIRE PORTANT SUR LE PROJET DE LOI N^o 86 – LOI MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN VUE DE RAPPROCHER L'ÉCOLE DES LIEUX DE DÉCISION ET D'ASSURER LA PRÉSENCE DES PARENTS AU SEIN DE L'INSTANCE DÉCISIONNELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

RÉSOLUTION N^o C-057-02-16

Considérant le dépôt, le 4 décembre 2015, du projet de loi n^o 86 - *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

Considérant la tenue de consultations particulières et d'auditions publiques par la Commission de la culture et de l'éducation du 8 au 23 février 2016;

Considérant l'analyse exhaustive de ce projet de loi par la Commission scolaire des Patriotes, qui démontre que sa mise en œuvre amènerait des difficultés d'application;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est reconnue pour son modèle de gestion très décentralisé, ses coûts de gestion les plus bas du Québec et son haut taux de diplomation;

Considérant que les modifications proposées dans ce projet de loi auraient des impacts majeurs sur la gouvernance de la commission scolaire, ses établissements et sur plusieurs éléments de nature administrative;

Considérant que les modifications proposées dans ce projet de loi ne semblent pas atteindre l'objectif de favoriser une plus grande réussite des élèves ni une plus grande efficacité et qu'elles risqueraient plutôt d'avoir un effet négatif en créant une grande instabilité;

Considérant que l'éducation est un bien public qui doit demeurer sous la gouverne de tous les citoyens au moyen d'une démocratie représentative par l'élection au suffrage universel de représentants imputables à la population;

Considérant que l'ensemble des commissaires ainsi que la présidente de la Commission scolaire des Patriotes ont été légitimement élus au suffrage universel dans une gouvernance modernisée lors des élections scolaires du 2 novembre 2014 pour un mandat de quatre ans;

Considérant que les parents ont déjà une place importante au sein du Conseil des commissaires et qu'il est possible de leur accorder le droit de vote dans la structure actuelle;

Considérant qu'au lieu d'abolir les élections scolaires, il faudrait plutôt valoriser la démocratie scolaire et mettre en place des conditions pour favoriser la participation des électeurs;

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes souhaite présenter un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation, concernant ce projet de loi;

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter le mémoire portant sur le projet de loi n° 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-006-02-16;

De le transmettre à la Commission de la culture et de l'éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux maires et députés provinciaux ainsi qu'aux partenaires du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

Monsieur Alain Langlois demande le vote

Votent pour : 10

Vote contre : 0

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme.

Donnée à Saint-Bruno-de-Montarville,

Ce 3 février 2016



Catherine Houpert,
secrétaire générale